

FOIRE AUX QUESTIONS

Les bactéries indicatrices de l'eau potable et leur portée

Date de mise à jour : octobre 2022

Renseignements à l'intention des propriétaires d'un puits privé

Q1. Que sont les bactéries indicatrices?

Les bactéries indicatrices sont les bactéries qui signalent la contamination de l'eau potable pendant les analyses. Les effets sur la santé de l'eau potable qui contient des bactéries indicatrices vont d'une absence de symptômes à une maladie grave, comme un trouble gastro-intestinal, dont les symptômes apparaissent des heures, des jours ou des semaines après la consommation. Les symptômes gastro-intestinaux peuvent inclure la totalité ou certains des symptômes suivants : nausées, vomissements, crampes, diarrhée, douleurs musculaires, maux de tête et fièvre légère. Dans de rares cas, la consommation d'eau contaminée peut entraîner une maladie grave ou la mort.

N'importe qui peut tomber malade en buvant de l'eau contaminée, mais les enfants, les personnes âgées et les personnes dont le système immunitaire est affaibli courent un plus grand risque d'en subir les effets néfastes.

Q2. Que sont les coliformes totaux et les bactéries *E. coli*?

Les coliformes totaux et *Escherichia coli* (*E. coli*) sont des bactéries indicatrices, aussi appelées bactéries cibles. Les autres bactéries qui peuvent être présentes dans l'eau potable sont appelées des bactéries non ciblées. La qualité sanitaire de l'eau de puits est mesurée en fonction de la quantité de bactéries cibles présentes dans les échantillons d'eau potable.

- **L'eau contenant des coliformes totaux peut être impropre à la consommation**
 - Les coliformes totaux consistent en un groupe de bactéries que l'on trouve couramment dans les déjections animales, les eaux usées, le sol et la végétation. On les trouve également dans le tube digestif des animaux et des humains. Les coliformes totaux ne sont pas susceptibles de causer des maladies, mais leur présence pourrait indiquer une contamination de l'approvisionnement en eau par des microorganismes plus nocifs ou une revivification bactérienne.
- **L'eau contenant des bactéries *E. coli* est impropre à la consommation**
 - *E. coli* fait partie d'un groupe de coliformes présents dans les intestins des animaux et des humains. Même si la plupart des souches d'*E. coli* sont inoffensives, la présence d'*E. coli* dans l'eau de puits indique une contamination fécale. Cela signifie qu'il pourrait y avoir des bactéries, des virus et des parasites nocifs dans l'eau de votre puits.

Q3. Qu'entend-on par contamination excessive?

Il arrive qu'une analyse soit « excessivement contaminée », ce qui signifie qu'une forte charge bactérienne dans l'échantillon complique l'identification ou le décompte des indicateurs bactériens présents. Il existe deux types de contamination excessive :

- ADCESC – (aucune donnée : contamination excessive sans cible). Une eau qui obtient un résultat ADCESC peut être impropre à la consommation.
 - Dans ce cas, seules les bactéries « non ciblées » que l'on trouve couramment dans l'environnement sont visibles lors de l'analyse. Elles ne constituent habituellement pas un danger pour la santé, mais elles peuvent nuire à la détection des coliformes totaux ou de la bactérie *E. coli*.
- ADCEAC – (aucune donnée : contamination excessive avec cible). Une eau qui obtient un résultat ADCEAC est impropre à la consommation.
 - Un résultat ADCEAC signifie la présence d'un grand nombre de bactéries et l'analyste peut alors observer des coliformes totaux et des *E. coli*, mais il peut difficilement en déterminer exactement la quantité.

Q4. Que dois-je faire si mon rapport d'analyse montre un niveau inacceptable de bactéries indicatrices ou une « contamination excessive »?

Cessez d'utiliser l'eau de votre puits, faites bouillir l'eau pendant au moins une minute puis laissez-la refroidir ou encore utiliser de l'eau embouteillée ou de l'eau fournie par la municipalité, si possible. Communiquez dès que possible avec votre [bureau local de santé publique](#)¹ pour obtenir des conseils professionnels quant aux mesures que vous pouvez prendre pour résoudre ce problème.

Suivant la mise en œuvre des mesures correctives nécessaires, prélevez de nouveaux échantillons de votre eau potable et faites-les analyser. En tant que propriétaire, vous êtes responsable de l'entretien et de l'exploitation de votre puits ainsi que de la qualité de votre eau. Si la qualité de votre eau potable ne s'améliore pas, vous devrez peut-être faire inspecter votre puits par un entrepreneur en construction de puits agréé qui sera en mesure de vous proposer diverses solutions pour résoudre le problème.

Vous pouvez également installer un système de traitement pour éliminer les bactéries. Pour connaître les diverses méthodes de traitement, consultez un professionnel du traitement de l'eau avisé.

Q5. Quand dois-je faire analyser l'eau de mon puits?

- **Fréquemment** : les conditions d'approvisionnement en eau peuvent changer et permettre la présence de bactéries nocives dans votre eau potable sans en affecter le goût ou la couleur.
- Après une inondation, une pluie importante ou la fonte des neiges.
- Après avoir désinfecté votre puits en raison d'un résultat positif (remarque : si votre puits n'est pas correctement scellé ou si l'eau qui l'alimente est contaminée, votre eau pourrait être contaminée de nouveau).
- Après l'entretien du puits.

- Après la réalisation de travaux de construction à proximité, y compris l'excavation ou l'installation d'une fosse septique. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le document intitulé [Les puits sur votre propriété](#)².

Important : Les échantillons soumis pour analyse bactériologique sont examinés pour détecter uniquement les bactéries cibles, soit les coliformes totaux et l'*E. coli*. Même si les résultats de vos analyses indiquent des niveaux acceptables de coliformes totaux et d'*E. coli*, cela ne garantit pas que l'eau est exempte d'autres microorganismes qui peuvent vous rendre malade. En analysant fréquemment votre eau, vous réduirez le risque de consommer de l'eau contaminée. Si vous avez des préoccupations au sujet des produits chimiques ou des contaminants radiologiques, veuillez communiquer avec votre [bureau local de santé publique](#)¹.

Il existe plusieurs [laboratoires autorisés](#) qui effectuent une gamme complète d'analyses de l'eau potable.

Références

1. Ontario. Ministère de la Santé. Localisateur de bureau de santé publique [Internet]. Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2022 [cité le 28 octobre 2022]. Disponible à : <https://www.phdapps.health.gov.on.ca/PHULocator/fr/Default.aspx>
2. Ontario. Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. Les puits sur votre propriété [Internet]. Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2014 [mis à jour le 29 juin 2021; cité le 28 octobre 2022]. Disponible à : <https://www.ontario.ca/fr/page/les-puits-sur-votre-propriete>
3. Ontario. Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. Laboratoires autorisés [Internet]. Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2016 [mis à jour le 8 juin 2022; cité le 28 octobre 2022]. Disponible à : <https://www.ontario.ca/fr/page/laboratoires-autorises>

Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Qualité de l'eau potable – bactéries indicatrices (coliformes totaux et *E. coli*). Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2022.

Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication. L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque. Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement sous réserve d'une mention appropriée de SPO. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de SPO.

Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario voué à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter <https://www.publichealthontario.ca/fr>